

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B**

Liste des pièces **F 7824**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes **Peinture selon la fiche technique no. 379**

Restrictions conseillées **Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.**

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise **Dold AG  
Hertistrasse 4  
CH-8304 Wallisellen  
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48  
Fax: +41 / 44 / 877 48 62  
Courriel: info@dold.ch  
Internet: www.dold.ch**

Service responsable **Labor Dold +41 44 877 48 37**

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145**

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 **Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336**

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE **F; R11 R66 R67**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement

**danger**

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

**Ethylacetat**

Valeurs H

**H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H312: Nocif par contact cutané.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

\*Valeurs P

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
n-Butylacetat	No. CAS: 123-86-4 No.-CE: 204-658-1 No.-Index: 607-025-00-1	R10 R66 R67	25.0 - 50.0 pds %
		Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	
Ethylacetat	No. CAS: 141-78-6 No.-CE: 205-500-4 No.-Index: 607-022-00-5	F; R11 Xi; R36 R66 R67	10.0 - 25.0 pds %
		Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
xylène	No. CAS: 1330-20-7 No.-CE: 215-535-7 No.-Index: 601-022-00-9	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	2.5 - 10.0 pds %
		Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2; H315	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.  
N'employer ni solvants, ni diluants.  
Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin.  
Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme.  
Ne pas provoquer de vomissement.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Acétate de n-butyle

Autriche

Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Durée	Source
MAK	100	480	100	480	Mow	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Groupe du risque pendant la grossesse	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
INRS, NIOSH	C	4x15	100	480	200	960	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

#### Acétate d'éthyle

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m <sup>3</sup>	Date d'émission	Source
DFG, Y	2(l)	400	1500	01/06	13

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Durée	Source
MAK	8x	300	1050	600	2100	5(Mow)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Groupe du risque pendant la grossesse	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
INRS, NIOSH	C	4x15	400	1400	800	2800	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

**Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE**Désignation commerciale: **Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B**

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

**Xylène, isomères mixtes, purs**

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,5 mg/l	B	b	Xylol	14
2 g/l	U	b	Methylhippur-(Tolur-)säure	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
DFG, H	2(II)	100	440	01/06	13

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	50	221	100	442	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Groupe du risque pendant la grossesse	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
INRS, NIOSH Darf max. 0,5 Vol.% Benzol enthalten	D	HB	4x15	100	435	200	870	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	221	50	442	100	Skin	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matière appropriée:

PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée:

L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	charakteristisch
pH	non applicable
Point d'éclair [°C]	5 °C
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	1.00 Vol.%
Valeur limite supérieure:	11.50 Vol.%
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1.01 g/cm <sup>3</sup>

#### **9.2 Autres informations**

Temps d'écoulement 3 mm selon ISO 2431 [s]	25
--	----

### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.
-------------------------	--

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter	Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisa-
-------------------	---

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

tion exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/ RID	*Transport maritime IMDG	*Transport aérien ICAO/ IATA
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.2 Description des marchandises	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	FARBVERWANDTE STOFFE	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		PAINT RELATED MATERIAL	Paint related material
Étiquettes	3 	3 	3 - Liquide inflammable 

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

	*Transport terrestre ADR/ RID	*Transport maritime IMDG	*Transport aérien ICAO/ IATA
No. de risque	33		
Catégorie	2		
Code de classement	F1		
Code de limitation du tunnel	D/E		
14.1 No ONU	1263	1263	1263
SP 640	640C		
No EMS		F-E;_S-E	
Catégorie d'encombrement		B	
Remarque		(including paint thinning or reducing compound)	

## 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC	
EU (g/l):	616
CH (g/kg):	610
Directive Decopaint	2004/42/IIA(j)500(2010)616
Limitation d'emploi.	Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	2
Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation	facilement inflammable

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Teneur en taux de H	H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal-Superspritzgrund farblos Komp. B

No d'article: F 7824

Date de révision: 30.06.2014

Version: 2/fr



Remplace la version du: 29.03.2012

Date d'impression: 26.05.2015

Énoncé des classes de risque

Flam. Liq.: Liquide inflammable  
Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Skin Irrit.: Irritation cutanée  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique  
STOT un.

\*Modification par rapport à la dernière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 1; H224	
Acute Tox. 4; H312	
Acute Tox. 4; H332	
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Irrit. 2; H319	
STOT SE 3; H336	

Notes de traitement

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux.

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.